



Médecin

Avantages Sociaux



De quoi s'agit-il ?

Prime versée, chaque année, par l'INAMI au profit des médecins :

- ↳ Qui **ne refusent pas totalement** l'accord Medicomut
- ↳ Dont les mutuelles ont remboursé suffisamment de prestations (médecin généraliste = 25.000 EUR). Non applicable pendant la spécialisation et pendant les 5 premières années qui suivent la spécialisation
- ↳ **Qui ont souscrit un contrat** sur lequel l'INAMI peut verser la prime



Que vous apporte cette prime ?

- ↳ La **constitution de votre Pension Complémentaire**
- ↳ Une prime nette **ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales**



Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

- Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par** :
 - ↳ **L'INAMI** : si le médecin répond aux conditions, l'Inami finance sa pension complémentaire
 - ↳ **Le médecin lui-même** dans le cadre de la Pension Libre Complémentaire*
- Accessible à tous les médecins
- Possibilité d'**utiliser l'épargne** déjà constituée **pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier**
- **Optimalisation fiscale** : les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- **Protection** complémentaire **en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès et prime de maternité**
- Vous donne **accès à une assurance hospitalisation (DKV)** à un tarif très avantageux
- **Frais d'entrée** parmi les plus **bas** du marché : 2,95%
- **Transparence** : le rendement communiqué = le rendement **NET** accordé
- **Taux d'intérêt applicable sur les primes versées en 2024 : 2,25% NET + participation bénéficiaire éventuelle****
- **Taux d'intérêt garanti** applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et **révisable annuellement** : 0,70% NET en 2024 + participation bénéficiaire éventuelle**

Solution
2-en-1


curalia
for your **life**

* Le contrat Pension Libre Complémentaire est un produit d'assurance vie branche
** Les rendements du passé ne sont pas une garantie pour le futur

Exemple du capital généré par le Statut Social INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Médecin âgé de 25 ans: prime INAMI 5.546,26 EUR indexée à 2%

Capital	Rendement annuel moyen (en EUR)					
	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
À 37 ans	72.466	74.106	75.799	77.546	79.350	81.212
À 47 ans	145.564	152.276	159.428	167.052	175.181	183.851
À 57 ans	228.498	244.946	263.034	282.942	304.873	329.051
À 67 ans	352.885	385.307	422.079	463.858	511.406	565.603

Ce tableau ne tient PAS compte de la prime supplémentaire accordée aux médecins généralistes (MGF) et spécialistes (MSF) en formation (2023: 1.918,78 EUR).

Jeunes diplômés

Couverture immédiate en cas d'incapacité de travail (si vous signez votre contrat l'année de votre diplôme)

Curalia vous permet de bénéficier d'une couverture "indemnité journalière" en cas d'incapacité de travail (de plus de 30 jours):

- dès la signature du contrat,
- sans attendre le premier versement de l'INAMI qui aura lieu l'année qui suit votre diplôme.

Vous percevrez une indemnité complémentaire à l'indemnité de la mutuelle: une première étape dans la protection de vos revenus.

EN RÉSUMÉ:

- ✓ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- ✓ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- ✓ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Les avantages sociaux sont une des contreparties accordées aux médecins qui ne refusent pas l'accord medicomut. »

Des questions ?

Vous souhaitez une simulation personnalisée ?

Contactez-nous via info@curalia.be ou via 02/735.80.55

